

## Commune D'ORVAULT

<b>DEPARTEMENT</b> Loire-Atlantique
<b>ARRONDISSEMENT</b> NANTES
<b>CANTON</b> SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi seize juin, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix juin 2025, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, M. Jean-Yves ROUX, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Vincent BOILEAU, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absentes ayant donné pouvoir :**

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Sandrine BRUN	donne procuration à	Mme Valérie DREYFUS
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 14. Révision du tarif de la prestation d'agent SSIAP au théâtre de La Gobinière

---

### **Madame CHABIRAND rapporte :**

Dans le cadre de l'activité du Théâtre de La Gobinière et en conformité avec la législation en vigueur, la Ville d'Orvault fait régulièrement appel à une société extérieure pour effectuer des missions de sécurité. Ce prestataire met à disposition des personnels SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) lors des événements culturels associatifs accueillis.

Pour équilibrer les dépenses et recettes de cette prestation, celle-ci est refacturée aux utilisateurs du Théâtre de La Gobinière, selon un forfait minimal de 4 heures par représentation, conformément à la convention collective nationale des entreprises de prévention et de sécurité.

Si le taux horaire facturé par la Ville d'Orvault n'a pas été augmenté depuis 2018, le taux horaire payé par la Ville au prestataire a quant à lui connu des hausses successives.

Il est aujourd'hui proposé d'appliquer une hausse tarifaire sur cette prestation afin d'équilibrer dépenses et recettes sur ce poste.

Le tarif horaire en vigueur est de **31,50€** de l'heure, soit **126 €** pour un service de 4 heures.

Le nouveau prestataire met en œuvre les tarifs horaires suivants :

- Jour : 27 Euros HT, soit 32,40 Euros TTC
- Nuit : 29,70 Euros HT, soit 35,64 Euros TTC
- Dimanche : 29,70 Euros HT, soit 35,64 Euros TTC

La majorité des réservations se faisant au tarif de nuit ou du dimanche, il est proposé de retenir un tarif de refacturation aux usagers de 35€ TTC/heure.

Le nouveau tarif proposé à compter de septembre 2025 est de **35 €** de l'heure, soit **140 €** pour un service de 4 heures.

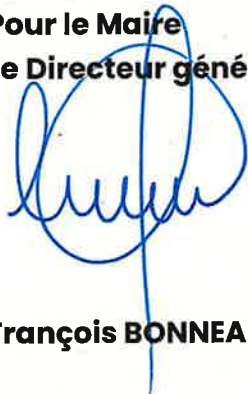
### **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** à compter de septembre 2025 le nouveau tarif horaire de prestation d'agent SSIAP, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 17 juin 2025


**Pour le Maire**  
**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**



**Le secrétaire de séance**



**Pierre ANNAIX**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 17 JUIN 2025

Et par publication le : 18 JUIN 2025

